

Commune de Saint-Prix

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 19 FEVRIER 2026

Date de convocation : 13 février 2026Date d'affichage : 13 février 2026

Membres en exercice	29
Membres présents	15
Membres votants	16

L'an deux mil vingt-six, le 19 février, à 20h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en salle des mariages, sous la présidence de Madame Céline VILLECOURT, Maire.

Etaient présents : Mme Céline VILLECOURT, Maire, MM. Olivier MAIRE, Gérard BOURSE, Mme Pascale MOLLIERE, M. Christophe SEFRIN, Mme Candice CHAPPAZ, M. Michel ROCHER, Mme Vanessa LECLERC, Mme Françoise MONET, MM. Emmanuel JEAN-JACQUES, Jean-Marie GERARD, Mme Gisèle MAURISSON, M. Philippe ESTARZIAU, Mmes Sonia YOT, Tiffany TRAN, formant la majorité des membres en exercice.

Procuration : Mme Sylvie THOMAS-MALBEC pouvoir à Mme VILLECOURT.

Absents : M. Jean-Pierre CHASTAING, Mme Martine DANIN, MM. Jean-Pierre ENJALBERT, Fabien VET, Mmes Carole MAUGER, Carol CHAIZE, Anne-Sophie DRIENCOURT (pouvoir à Mme CHAIZE), MM. Olivier GANDRILLON, Michaël TOHME, Daniel KAYAL, Mmes Patricia LACAGNE, Sabine DUTOUQUET, M. Fabio LA SCOLA.

Secrétaire de séance : Mme Vanessa LECLERC

N° DEL2026-015

OBJET : TARIFS 2026 DE LA MEDIATHEQUE ALEXANDRA DAVID-NEEL

Le Conseil municipal, sous la présidence de Madame le Maire,

Vu le Code Général des collectivités Territoriales (CGCT),

Vu l'avis favorable de la Commission permanente Culture – Animation – Attractivité Touristique en date du 5 février 2026,

Vu l'avis favorable de la Commission permanente Finances en date du 9 février 2026,

CONSIDERANT que la Ville de Saint-Prix souhaite maintenir son accessibilité auprès d'un large public,

CONSIDERANT la baisse du pouvoir d'achat des habitants,

CONSIDERANT la note de synthèse explicative, et sur le rapport de Monsieur Christophe SEFRIN,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, et à

Article 1 : APPROUVE les tarifs de la médiathèque Alexandra DAVID-NEEL comme suit à compter du 20 février 2026 :

ABONNEMENT MEDIATHEQUE :

- Gratuité (sur présentation d'un justificatif) :
 - ✚ Pour les moins de 18 ans, les étudiants, apprentis et jeunes en formation jusqu'à 25 ans ainsi que les bénéficiaires des minima sociaux
 - ✚ Les habitants de SAINT-PRIX à partir de 65 ans
- 7 € (sur présentation d'un justificatif) :
 - ✚ Les habitants de SAINT-PRIX
 - ✚ Les personnes travaillant sur le territoire de la Commune
- 20 € :
 - ✚ Les habitants hors commune
- Remplacement de carte perdue : 5 €
- Artothèque : Service compris dans l'abonnement médiathèque adultes (Saint-Prix ou hors commune)

Pour les adultes adhérents aux autres médiathèques de Plaine-Vallée (hors service navette) : **15 €**

Les abonnements sont annuels, valables de date à date.

- **Photocopies :**

Carte d'impression : **3 €** (soit 0,30 € pour le noir et blanc ou 0,50 € pour la couleur / soit équivalent de 10 copies N&B ou de 6 copies couleur)

Tarif réduit - carte d'impression pour les moins de 18 ans, les étudiants, apprentis et jeunes en formation jusqu'à 25 ans : **3 €** (soit 0,15 € pour le noir et blanc ou 0,25 € pour la couleur / soit équivalent de 20 copies N&B ou de 12 copies couleur).

Règlement en espèces, par carte bancaire ou par chèque à l'ordre du RM Culturelle.

Article 2 : DIT que les recettes seront versées au Budget communal, aux chapitres et articles concernés.

* *

Le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois à compter de sa réception en Préfecture.

Pour extrait conforme au registre des
délibérations
Céline VILLECOURT – Maire



Accusé de réception en préfecture
095-219505740-20260219-DEL2026-015-DE
Date de réception préfecture : 23/02/2026